



FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE UGICT

PREAVIS DE GREVE DE 24 h LE 15 SEPTEMBRE UN APPEL A PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS

- **POUR L'ABROGATION DE LA LOI « EL KHOMRI »**
- **CONTRE LE DUMPING SOCIAL, LA PRECARITE, LA SOUS TRAITANCE, LA LIBERALISATION, LE LOW COST**
- **CONTRE LE DENI DE DEMOCRATIE AVEC L'UTILISATION DU 49.3,**
- **CONTRE LA CASSE DU DROIT DU TRAVAIL,**
- **CONTRE LE REFUS DE DIALOGUE SERIEUX DU GOUVERNEMENT,**
- **POUR LA REVALORISATION ET LA PERENNISATION DE L'EMPLOI DANS TOUS LES SECTEURS MARITIMES.**

Les aménagements annoncés ne changent rien, la philosophie générale du projet va nous impacter aussi grandement. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Le texte continue à diminuer et à détruire tous les acquis et droits sociaux des salarié-e-s pour les points suivants :

➤ ***L'inversion de la hiérarchie des normes :***

- Les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions de branche.
- Le Dumping social, la concurrence entre salariés.

➤ ***C'est ce qui permet le travailler plus pour gagner moins :***

- Possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprises et de moduler le temps de travail sur 3 ans (reculant le déclenchement d'heures supplémentaires).
- Incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1^{er} janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).
- Possibilité pour l'employeur de modifier les dates de congés payés au dernier moment : un pas de plus dans le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée en accroissant la flexibilité du salarié.

➤ ***La facilité des licenciements :***

- Généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession

- Ceci permettra d'imposer aux salariées baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement.
- Le gouvernement créé ainsi la flexi-précarité.
- La réforme des licenciements économiques permet d'écarter le juge.

➤ **Référendum dans les entreprises à partir de 30% Inacceptable**

➤ **Médecine du travail :**

- La déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de conditions de travail (plus de visite obligatoire).

Le secteur maritime a été le précurseur de la politique low cost qui lamine les emplois, les précarise, démantèle les droits sociaux, afin de nous remplacer par des marins aux conditions sociales, aux salaires, aux droits sociaux très largement inférieures aux marins français.

Un exemple parfait est la modification de la loi de 92 sur les produits pétroliers où nous voyons arriver un 400 000 tonnes « 16 officiers et PEX » pour du brut alors que nous voulions huit 50 000 tonnes « 128 officiers et PEX » pour des produits raffinés

Par cette grève, La FOMM veut le retrait de ce texte et empêcher de détruire tout ce qui nous protège dans le code du travail actuel mais aussi pour nous dans le maritime.

EN CONSEQUENCE :

**LA FOMM UGICT CGT APPELLE A UNE GREVE
DE 24 HEURES LE 15 SEPTEMBRE
DANS TOUS LES SECTEURS DU TRANSPORT MARITIME ET A
PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS**

Jean-Philippe CHATEIL
Secrétaire général de la FOMM UGICT CGT

Le Havre, le 05 septembre 2016



IMPORTANT : chaque syndicat devra **établir le cas échéant son propre préavis de grève** pour les secteurs qui le concernent. Chaque syndicat décidera des modalités d'actions qui jugent nécessaire. Attention **au préavis de 5 jours francs.**

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession